

## PROJET : CHARTE DE L'AMA – PROJET 2024

14.05.2024

### QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1968, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) rassemble et soutient des personnes morales organisées en asbl ou par un pouvoir public qui assument, dans le respect du prescrit légal ainsi que de la Charte et du Règlement d'ordre intérieur de l'AMA, une ou plusieurs des missions suivantes : l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement de personnes sans abri et/ou en difficulté, accompagnées ou non d'enfants à charge, sans discrimination aucune et avec le souci fondamental de leur épanouissement.

L'AMA s'est constituée dans une volonté de partage d'idées, d'expériences, de recherche et de promotion d'initiatives nouvelles utiles au secteur.

L'AMA a contribué à des avancées politiques majeures, telles que l'abrogation de la Loi contre la mendicité et le vagabondage, les mouvements de soutien aux victimes de violences conjugales, l'accompagnement spécifique des enfants accompagnant leurs parents sans logement.

Elle a également contribué à la professionnalisation de ses membres en faisant reconnaître des missions telles que le suivi post-hébergement, le travail de rue, l'accueil en journée ou encore la guidance à domicile.

L'AMA est reconnue comme un expert sur les matières de sans-abrisme, de sans-chez soirisme et de mal logement.

L'AMA est, également, une fédération patronale qui siège en (sous)commission paritaire 319 et 319.02. Elle y défend les intérêts des employeurs du secteur des « Adultes en difficultés ».

### QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

En tant que fédération, nous avons pour missions de **soutenir, rassembler, former et défendre** nos membres.

L'AMA organise des réunions (plénières, groupes de travail), des journées d'étude des matinées de réflexion. L'AMA s'appuie sur ces moments d'échanges pour construire et étayer son plaidoyer politique.

L'AMA organise un programme de formations continues pour les travailleurs.euses des services.

L'AMA défend les intérêts de ses membres auprès des différentes instances.

L'AMA n'est pas un organe de contrôle et ne se substitue par aux Administrations. Cependant, l'AMA peut être saisie d'une demande d'accompagnement lors de difficultés rencontrées par un membre.

Enfin, l'AMA réalise des recherches mettant en lumière le travail des services du secteur.

### QUELLES SONT NOS VALEURS ?

L'AMA se place au-delà des défenses partisans d'une idéologie, d'une profession, d'une corporation. Elle se défend de toute obédience confessionnelle, philosophique et politique.

L'AMA s'engage à soutenir les services membres, tout en respectant les principes suivants :

- Le non-jugement
- Le questionnement constructif et proactif
- La confidentialité
- L'inclusion et l'ouverture à la diversité des services
- L'écoute des services et de leurs réalités
- La participation et la consultation constante des services affiliés

### QUELLE EST NOTRE VISION ?

L'AMA défend une vision une approche globale et intersectorielle. Cette vision s'articule autour des principes suivants :

- La diversité et l'autonomie d'actions de ses membres
- Le respect du bien-être au travail
- La professionnalisation du secteur tout en soutenant des engagements citoyens et volontaires
- Le soutien à l'innovation
- La solidarité et la complémentarité entre les membres
- Une prise en compte des réalités locales, (sub)régionales, fédérales et européennes

Par ailleurs, l'AMA s'inscrit dans la recherche de solutions qui visent la fin du sans-abrisme. Ces solutions doivent dépasser le cadre de l'urgence et d'une réponse humanitaire pour développer des solutions durables d'accès à un chez soi.

L'AMA rédige un plan stratégique triennal dans lequel elle fixe ses priorités d'actions. Ce plan est co-construit par l'organe d'administration et l'Assemblée générale.

### QUI SONT NOS MEMBRES ?

Conformément à l'article 5 de ses statuts, l'AMA rassemble des membres effectifs et de membres stagiaires. Ils sont actifs en Wallonie et en région bruxelloise. Ils assurent l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement de personnes sans abri et/ou en difficulté, accompagnées ou non d'enfants à charge, sans discrimination aucune et avec le souci fondamental de leur épanouissement.

Le travail des membres s'articule autour de trois axes différents en fonction de leurs missions :

- Le **premier axe** est la mise à l'abri. De nombreux membres assurent l'hébergement de personnes fragilisées, soit en urgence soit pour une plus longue période. Un accompagnement social est également proposé afin que les personnes retrouvent la capacité de vivre de façon autonome.
- Le **deuxième axe** est un accueil et un accompagnement en journée ou en rue. Les membres proposent une aide à la vie quotidienne, comme des douches, des repas, des consignes. D'autres services se déplacent sur le terrain et accompagnent des personnes vivant en rue, toujours dans le respect de leurs demandes. La finalité de leur travail est la reconstruction d'un lien social.
- Enfin, le **troisième axe** est l'accompagnement « de, vers et à partir » du logement ou du lieu de vie des personnes accompagnées. A la demande des personnes, ces services proposent un accompagnement dans leur lieu de vie, jusqu'à ce qu'elles puissent retrouver leur autonomie et se maintenir dans ce lieu de vie ou ce logement de manière durable et sécurisée.

Enfin, l'AMA peut compter parmi ses membres des fédérations qui partagent les mêmes valeurs.

### QU'ATTENDONS-NOUS DES SERVICES AFFILIÉS ?

Partant du principe qu'il y a autant de modalités d'accompagnement qu'il n'y a de personnes sans chez soi, l'AMA considère que la pluralité de l'offre de services est une richesse. Ainsi, le travail réalisé par les membres de l'AMA se caractérise par :

- Le respect du secret professionnel et des règles de déontologie d'application dans le champ psychosocial
- Le respect de la personne, de sa dignité et de son intégrité
- Une accessibilité inclusive, un accueil humain de qualité, sans *a priori* ni discrimination aucune
- un accompagnement dans le respect des convictions philosophiques de chacun

- Une aide qui reconnaît chaque personne comme sujet de sa démarche et tient compte de ses rythmes, choix et décisions dans les limites d'un règlement interne clairement établi et porté, dès l'entrée, à la connaissance de chacun.e
- Une intervention sociale et éducative qui place la personne au centre et qui vise, à terme, la responsabilisation, l'amélioration de la capacité d'agir et l'épanouissement de la personne
- Une reconnaissance privilégiée des ressources globales de la personne ainsi que de son milieu de vie et de l'importance du tissu social
- Une inscription dans un réseau et collaboration interprofessionnel (sectoriel et intersectoriel) de manière à assurer un suivi cohérent dans le souci d'éviter la chronification dans la situation de sans-abri
- Une participation régulière aux actions de l'AMA
- Une inscription dans la formation continue et l'échange de pratiques
- L'adhésion à la présente Charte

Ce travail est garanti par :

- un projet socio-éducatif clairement écrit et transmis à tou·tes les travailleur·ses
- une collaboration réelle entre le pouvoir organisateur, garant de la cohérence du projet et de la stabilité de l'institution, et son équipe socio-éducative. Le respect des libertés d'action de chacun·e est garanti par l'existence, au sein de l'institution, de lieux de concertation et de partage d'idées et d'avis
- une composition pluridisciplinaire de l'équipe socio-éducative, où la spécificité professionnelle de chacun·e est soutenue et valorisée par un souci constant de réflexion sur les pratiques, de formation et d'adaptation à l'évolution de la société
- des conditions matérielles d'accueil correctes
- le respect du prescrit légal

## LES PERSONNES SANS ABRI ET SANS CHEZ SOI

L'AMA considère la question du sans-abrisme et du sans-chez-soirisme comme multifactorielle.

Cela implique, au-delà de la question du mal logement ou de l'absence d'un chez soi, au-delà de la situation de sans-abrisme à proprement parlé, cela implique une série de vulnérabilités administratives, de santé, de lien social, de violences conjugales et intrafamiliales, d'assuétudes.

Nous pensons que l'exclusion liée au logement est un processus et non un phénomène statique, qui concerne beaucoup de ménages à différents moments de leur vie.

L'AMA adhère à la grille européenne ETHOS de la FEANTSA.